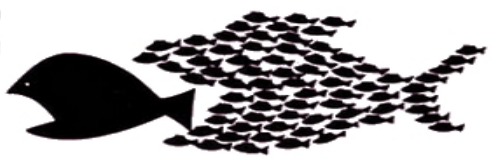


SUD éducation Alsace
 c/o Solidaires - Maison des Syndicats
 1 rue Sédillot - 67000 Strasbourg
 03 67 15 28 80 ou 06 07 27 78 96 ou 06 65 39 72 67
 sudeducalsace@gmail.com - http://sudeducalsace.info/
 Pour le Haut Rhin : 06 10 46 56 10 - sudeduc68@gmail.com



**Syndiquez
vous !**



Bulletin d'adhésion : année scolaire 2018 – 2019

NOM :
 Prénom :
 Adresse personnelle :

La question financière ne doit pas être un obstacle à l'adhésion : versez ce que vous pouvez, ou ce qui vous semble approprié en fonction de votre situation...

Code postal :
 Ville :
 Tél :
 E-Mail :
 Fonction, corps, grade, matière... :

Grille de cotisation annuelle :

Salaires mensuel	Cotisation	Salaires mensuel	Cotisation
- de 610 €	10,00 €	+ de 1906 €	185,00 €
+ de 610 €	15,00 €	+ de 1982 €	198,00 €
+ de 838 €	36,00 €	+ de 2058 €	210,00 €
+ de 915 €	43,00 €	+ de 2134 €	222,00 €
+ de 991 €	51,00 €	+ de 2211 €	234,00 €
+ de 1067 €	59,00 €	+ de 2287 €	248,00 €
+ de 1143 €	66,00 €	+ de 2363 €	262,00 €
+ de 1220 €	75,00 €	+ de 2439 €	275,00 €
+ de 1296 €	85,00 €	+ de 2515 €	291,00 €
+ de 1372 €	94,00 €	+ de 2592 €	306,00 €
+ de 1448 €	103,00 €	+ de 2668 €	321,00 €
+ de 1524 €	112,00 €	+ de 2744 €	336,00 €
+ de 1601 €	143,00 €	+ de 2820 €	351,00 €
+ de 1677 €	153,00 €	+ de 2897 €	367,00 €
+ de 1753 €	164,00 €	+ de 2973 €	382,00 €
+ de 1829 €	175,00 €	+ de 3049 €	397,00 €

Établissement d'exercice :
 Type (Collège, LP, lycée, école, université...) et nom :
 Adresse :

Code Postal :
 Ville :

Au-delà, ajouter 30 € par tranche de 150 €
Cotisation AED : 10 €

Montant de la cotisation annuelle (voir grille) : €
 payée en : 1 fois 2 fois 3 fois

Rappel : les sommes effectivement encaissées avant le 31 décembre 2018 donneront droit à la réduction sur l'impôt sur le revenu 2018, les sommes encaissées à partir du 1^{er} janvier 2019 seront à déduire de l'impôt 2019. Vous recevrez les attestations en temps voulu.

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque, votre dernier chèque doit être encaissable au plus tard en août 2019) à l'ordre de SUD éducation Alsace.

J'autorise Sud éducation Alsace à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 Informatique et Liberté. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud Éducation Alsace.

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB.

➤ Je souhaite régler par prélèvement automatique

Date :
 Signature :